



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 20 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatorze octobre deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le mardi vingt octobre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Monsieur le Maire informe de la démission de Isabelle CHILLET en date du 1^{er} octobre 2020. Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Mr Maxime PEILLER a accepté de remplacer l'élue démissionnaire. M. PEILLER est donc installé en qualité de conseiller municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire du professeur assassiné le 16 octobre 2020.

Présents : Pierre VERICEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Florence PAILLEUX - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Annie CHAPUIS - Christiane BRUYAT - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Julienne BERTHET - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Michel NEEL à Jeanine RONGERE - Ludovic PADUANO à Frédéric BERTHET - Hervé LASSABLIÈRE à Pierre VERICEL - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Secrétaire élu pour la session : Cyril D'IPPOLITO

Directrice des Services, collaboratrice du Maire : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2020

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
 2. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SIEA
 3. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CCAS
 4. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU GROUPEMENT DES QUATRE CANTONS
 5. FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER MUSEE DU CHAPEAU
 6. FONCIER : ACQUISITION DU SITE ECUYER PROTIERE (PARCELLES CADASTREES AB 239 ET 295)
 7. FONCIER : ACQUISITION DE LA PROPRIETE AUBERGER (PARCELLES CADASTREES F439, 609 ET 610)
 8. URBANISME : OPPOSITION AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 9. PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 10. PERSONNEL : INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS
 11. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCFE
- INFORMATIONS

D. BOURKAIB donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2020. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de désigner Mr D'IPPOLITO en tant que secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU S.I.E.A

Par délibération du 9 juin 2020, le conseil municipal a désigné 6 délégués pour siéger au Syndicat de l'eau et de l'assainissement. Suite à la démission de Mme Isabelle CHILLET, conseillère municipale, et déléguée au SIEA, il convient de désigner un nouveau délégué. Il est proposé de désigner M. PEILLER pour remplacer I. CHILLET.

VOTE : UNANIMITE

3. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU C.C.A.S

Par délibération du 9 juin 2020, le conseil municipal a élu 7 membres pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Suite à la démission de Mme Isabelle CHILLET, conseillère municipale et membre du CCAS, il convient d'élire un nouveau membre. Il est proposé de remplacer Isabelle CHILLET par Maxime PEILLER.

VOTE : UNANIMITE

4. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU GROUPEMENT DES QUATRE CANTONS

Par délibération du 9 juin 2020, le conseil municipal a désigné 2 délégués titulaires pour le groupement des 4 cantons. Suite à la démission de Mme Isabelle CHILLET, conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau délégué. Monsieur le Maire indique que C. BRUYAT est proposée pour remplacer I. CHILLET en tant que délégué pour siéger au Groupement des quatre cantons.

VOTE : UNANIMITE

5. FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ATELIER MUSEE DU CHAPEAU

La crise sanitaire actuelle a un impact non négligeable sur l'activité de l'Atelier Musée du Chapeau. L'association subit en effet des pertes importantes en termes de visites. Pour l'année 2020, l'impact sur les finances ne sera pas dramatique (compte tenu du chômage partiel, d'une baisse de certaines charges...). En revanche, 2021 risque d'être plus compliqué.

Le musée a eu l'opportunité d'acheter des chapeaux pour compléter sa collection (ce qui est rare). La dépense s'élève à 5 800€. Il est proposé au Conseil municipal de soutenir ce projet en versant une subvention exceptionnelle du montant de la dépense, soit 5 800€.

VOTE : UNANIMITE

6. FONCIER : ACQUISITION DU SITE ECUYER PROTIERE (PARCELLES CADASTREES AB 239 ET 295

L'EPORA a été missionné par la commune de Chazelles-sur-Lyon, par voie de convention en date du 23/06/2016, pour l'accompagner dans le cadre d'un projet portant sur la requalification du site Ecuyer Protière (parcelles cadastrées AB 239 ET AB 295), en friche et autrefois occupé par une ancienne chapellerie. L'EPORA a ainsi assuré la démolition et la dépollution du site.

L'EPORA est tenu de remettre à la commune de Chazelles-sur-Lyon un terrain compatible avec le projet futur souhaité, à savoir un espace multi-activités à dominante sportive. La conclusion des dernières études de sols et gaz de sols indiquent que « *les contaminations retrouvées semblent compatibles en l'état avec l'usage futur du site. De plus, les teneurs importantes en mercure présentes dans les sols ne sont pas retrouvées dans les gaz des sols* ».

Le permis de construire de l'espace multi-activités à dominante sportive a été accordé avec l'attestation d'un bureau d'études certifié confirmant que le projet est compatible avec la dépollution réalisée, ce qui procure une sécurité sanitaire pour les usagers.

Le prix de revente, s'élève à 158 263,73€HT, soit un prix TTC de 189 916,47€. Le projet a fait l'objet d'une avance de la part de la commune de Chazelles-sur-Lyon pour un montant de 195 933€, ce qui génère un solde en faveur de la commune pour un montant de 6 016,53€.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition des parcelles cadastrées AB 239 et AB 295 (Site Ecuyer Protière), à approuver le prix de revente s'élevant à 189 916,47€TTC, à accepter le solde en faveur de la commune de Chazelles-sur-Lyon pour un montant de 6 016,53€ et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

VOTE : UNANIMITE

7.FONCIER : ACQUISITION DE LA PROPRIETE AUBERGER (PARCELLES CADASTREES F439, 609 ET 610)

La famille Auberge a mis en vente le tènement immobilier situé sur les parcelles cadastrées F 439, 609 et 610, rue de Montbrison (cf plan cadastral). L'ensemble du foncier représente une superficie d'environ 2658m².

Suite à plusieurs échanges entre la famille Auberge et la commune de Chazelles-sur-Lyon, un accord a été trouvé sur le prix d'acquisition du tènement à 160 000 Euros.

Vu la dernière proposition de vente de Monsieur Matthieu Auberge,
Considérant l'emplacement de cette propriété au droit de l'espace public et du plateau du pont bascule,

Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition des parcelles cadastrées F 439, 609 et 610 au prix de 160 000 Euros et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié.

VOTE : UNANIMITE

8.URBANISME : OPPOSITION AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Vu la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment en son article 136 quant au transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que la commune de Chazelles-sur-Lyon est membre de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que cette compétence est obligatoire, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de considérer ledit transfert de compétence,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Le Conseil Municipal est invité à s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez-Est.

VOTE : UNANIMITE

9.PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade qui ont été validés par la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 9 septembre dernier. Il est proposé de supprimer les postes permanents suivants :

- Filière technique : 3 postes d'adjoint technique à temps complet, 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- Filière médico-sociale : 2 ATSEM principal de 1ère classe à temps incomplet de 31 heures par semaine,
- Filière administrative : 4 postes de rédacteur à temps complet.

Le comité technique réuni en date du 24 septembre 2020 a émis un avis favorable.

La nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 20 octobre 2020 :

➤ Cadre d'emplois des attachés territoriaux :

⇒ 1 attaché principal (temps complet)

⇒ 1 attaché (temps complet)

➤ Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :

⇒ 2 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe (temps complets)

⇒ 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

➤ Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :

⇒ 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe

• 5 à temps complet dont 1 vacant

• 1 à temps incomplet de 28 heures

⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe

• 2 à temps complet

• 1 à temps incomplet de 28 heures (vacant)

⇒ 2 adjoints administratifs

• 1 à temps complet

• 1 à temps incomplet de 17 heures ½

➤ Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

⇒ 1 ingénieur (temps complet)

➤ Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :

⇒ 2 techniciens (temps complet)

➤ Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

⇒ 1 agent de maîtrise principal (temps complet) (vacant)

⇒ 3 agents de maîtrise

• 1 à temps complet

• 2 à temps incomplet de 31 heures

➤ Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

⇒ 7 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complets)

⇒ 9 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complets) dont 1 vacant

⇒ 14 adjoints techniques

• 11 à temps complet (dont 1 vacant)

• 3 à temps incomplet de 28 heures, 26 heures et 20 heures

➤ Cadre d'emplois des agents de police municipale :

⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complets)

➤ Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :

⇒ 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 27 heures ½

➤ Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :

⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps incomplet de 29 heures

➤ Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :

⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine (temps complet)

➤ Cadre d'emplois des animateurs territoriaux :

⇒ 1 animateur à temps complet (agent détaché pour stage).

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (agent en détachement pour stage).
 - ⇒ 1 adjoint d'animation à temps incomplet de 9 heures ¼.

VOTE : UNANIMITE

10.PERSONNEL : INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
 Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne temps en cas de mobilité dans la fonction publique ;
 Vu l'avis du Comité technique en date du 24 septembre 2020 ;
 Le compte épargne temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.
 Le compte épargne-temps est instauré lorsqu'un agent en fait la demande mais l'organe délibérant de la collectivité doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne temps, ainsi que l'utilisation des droits.
 Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'instauration du compte et approuver son règlement.

VOTE : UNANIMITE

11.PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA C.C.F.E

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Ce rapport est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

Décisions du maire :

- Attribution du marché de fourniture d'électricité
- Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de l'espace multi-activités à dominante sportive
- Commandes

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
09/09/2020	COMPAGNIE DECLIC	Représentation lutte contre le harcèlement en milieu scolaire	3 696,00
15/09/2020	MA MENAGER	Ecran + vidéoprojecteur	5 088,59
18/09/2020	SARL DUROULET	Location pelle pour terrassement containers enterrés	3 216,00
18/09/2020	ENT. LORNAGE	Travaux de fauchage chemins communaux	14 400,00
22/09/2020	INOVA CONSEIL	Elaboration marché de téléphonie	2 880,00
23/09/2020	SB2I	Routeurs pour services techniques et bibliothèque	3 002,40
25/09/2020	TTCF	Alarme intrusion CTM	4 828,15
25/09/2020	TTCF	Vidéo surveillance CTM	4 010,40
25/09/2020	TRADIBAT	Installation arrêt neige sur toiture CTM	3 760,13
06/10/2020	PROLIANS	Matériel Services techniques	1 737,29
07/10/2020	REMOLY ALKERNBMR	Matériaux pour terrassement containers enterrés	2217,60 380,16

07/10/2020	Garage AUJAURD	Acquisition Fourgon Renault Master Acquisition camion benne	19 968,00 27 168,00
07/10/2020	DELAGE	Matériaux pour terrassement containers enterrés	1 445,40
07/10/2020	Garage AUJARD	Pneus tractopelle	1 920,00
09/10/2020	Marbrerie LAVEILLEQUET	Travaux exhumation de tombes	4 980,00
09/10/2020	LEROYMERLIN	Matériel pour cuisine école maternelle	1 421,03

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21heures 15